

Tout en continuant ses recherches, un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé a été créé et un diagnostic sur la thématique de la santé, financé par l'A.R.S., sera lancé d'ici mi-octobre avec le bureau d'études spécialisé dans le domaine « Hippocrate ».

Cette démarche, bien que plus longue, pourrait permettre à la commune d'attirer de nouveaux médecins en leur proposant notamment une possibilité de salariat.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

Il convient dès à présent de désigner Monsieur Quentin WILLAUME, le plus jeune de l'assemblée, secrétaire de séance.

– Adopté à l'unanimité –

Le quorum est atteint.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du 08 juin 2018

– Adopté à l'unanimité –

1.2 Grand Calais Terres & Mers - Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'élimination des déchets ménagers :

1.2.1 : service de l'assainissement

INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE

« Le Rapport Annuel d'Activités 2017 du service assainissement est établi par GRAND CALAIS TERRES & MERS, conformément aux dispositions de Décret n° 95-635 du 6 mai 1995. Ce dossier, composé de 55 pages vous a été transmis par courrier.

Les principaux travaux réalisés en 2017 concernent essentiellement des reconstructions ou amélioration de réseaux sur des rues calaisiennes et à Hames Boucres ainsi que quelques travaux sur les stations d'épuration de Toul et Jacques MONOD. Pour 2018, un programme pluriannuel de travaux va être établi afin de maintenir et d'améliorer le niveau de performance des installations de traitement.

Le rapport n'a pas à être approuvé. Je vous demande simplement de bien vouloir prendre acte du respect de cette disposition et que la communication réglementaire a été respectée. »

– Adopté à l'unanimité –

1.2.2 : service de l'élimination des déchets ménagers

INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE

« De la même façon, Grand Calais Terres & Mers nous a transmis le 08 août dernier, le 1er rapport annuel du service. Il a pour vocation de présenter aux usagers les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire, d'être un outil pédagogique et de communication mais avant toute chose, il doit illustrer la politique « déchets » de la collectivité et lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport est réalisé sur l'ensemble de la compétence d'élimination des déchets (collecte et traitement) pour la première fois et permettra à l'avenir de suivre l'évolution des coûts de la compétence et des tonnages traités à l'échelle de Grand CALAIS.

D'un point de vue financier, le coût de l'élimination des déchets pour Grand CALAIS Terres & Mers s'élève à 14 516 970,85 € pour l'année 2017. Les dépenses se répartissent comme suit :

- *Coût du traitement des déchets ménagers pour Grand CALAIS dans le cadre de l'adhésion au SEVADEC : 9 122 696.53 €*
- *Coût de la collecte en régie des déchets ménagers et assimilés pour Grand CALAIS terres & Mers : 5 394 274.32 €*

Les élus marckois s'assurent que ce service est rempli avec un niveau de satisfaction équivalent à celui réalisé précédemment par les services communaux. »

– Adopté à l'unanimité –

1.3 Suppression de la participation prévoyance labellisée. / Protection sociale complémentaire – Volet prévoyance – Mandat et adhésion à la convention de participation du centre de gestion du Pas-de-Calais

Avant de passer la parole à Madame DESEIGNE, madame le Maire voudrait insister sur la politique Ressources humaines de la commune et les actions développées envers le personnel.

L'équipe municipale s'emploie, dès qu'une occasion se présente et dans la limite des contraintes budgétaires, à améliorer les conditions de travail des agents communaux et à favoriser leur pouvoir d'achat ainsi que leur carrière.

La prochaine délibération en est la preuve et permettra aux agents de bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat.

INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE

« Le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 permet aux employeurs territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire, et ceci dans le strict respect du principe de libre administration des collectivités locales, dans la mesure où celle-ci est facultative et non obligatoire.

Au niveau national, près de 30 % des employeurs publics se sont déjà mobilisés pour accompagner financièrement leurs agents lors de la souscription de leurs contrats individuels.

Par délibération du 19 octobre 2012, la commune de MARCK s'était déjà engagée dans cette démarche, par le versement d'une participation pour un contrat de prévoyance labellisé aux agents de la ville.

Le centre de gestion a procédé à une mise en concurrence par une convention de participation relative à la protection sociale des agents territoriaux et a obtenu des taux économiquement avantageux pour les agents.

Le comité technique en sa séance du 26 septembre a donné un avis favorable à cette proposition.

Aussi, je vous propose d'abandonner l'octroi aux agents de la participation prévoyance sous la forme d'un contrat labellisé pour ainsi pouvoir adhérer à la convention de participation pour le volet prévoyance.

La participation de la ville n'est pas modifiée ; par contre, les taux individuels des cotisations peuvent pour certains agents, être nettement diminués, ce qui devrait leur générer une baisse de leur cotisation et donc une augmentation potentielle de leur pouvoir d'achat.

A titre d'exemple, un agent dont le taux était de 2.82% passerait à 1.46%, ce qui lui engendrera une économie de 21 € par mois. »

M. William BOUCHEL demande si ce changement aura un avantage pour la commune et/ou pour les agents.

Madame Véronique DESEIGNE répond que la commune n'en tire aucun avantage.

Monsieur William BOUCHEL ajoute que la convention paraît très contraignante.

Madame Véronique DESEIGNE répond que même si l'engagement est de 6 ans, la commune a la possibilité de se désengager.

– Adopté à l'unanimité –

Le taux de celle-ci est fixé par délibération et peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable, sans pouvoir toutefois excéder le montant brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 de la fonction publique.

Cette indemnité est calculée en fonction des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement. Elle est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par une délibération spéciale dûment motivée.

Par délibération en date du 15 septembre 2015, le conseil municipal avait décidé d'accorder à Monsieur Didier FASQUEL, receveur municipal, cette indemnité de conseil au taux de 100 %.

Aussi et compte tenu de son départ pour d'autres missions à compter du 1er septembre 2018, je vous propose d'attribuer à Monsieur Jean-François COLLET, son remplaçant, la même indemnité.

Pour info, l'indemnité est d'environ 1500 € brut par an, en fonction des dépenses réelles du budget. »

– Adopté à l'unanimité –

2.2 Transfert compétence Ordures Ménagères : remboursement des sommes trop perçues

INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE

« Suite au transfert de la compétence collecte des déchets au 1er janvier 2017, GRAND CALAIS TERRES & MERS est devenu officiellement titulaire du contrat avec l'Eco-Organisme ECO EMBALLAGE devenu CITEO.

Ainsi, toutes les recettes versées par CITEO dans le cadre de la collecte sélective doivent dorénavant être versées à la communauté d'agglomération du Calaisis.

Or, un liquidatif de 2016 de 64.603,50 € nous a été versé à tort et demeure bloqué sur un compte d'attente.

Cette délibération permettra de reverser cette somme à la communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, la commune a sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération une compensation de cette recette qui lui revenait de droit par un réajustement des fonds de concours qui lui sont versés. »

– Adopté à l'unanimité –

2.3 Budget principal – Décision Modificative n° 1

A ce stade de l'année, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement.

INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE

« Cette décision modificative de crédits s'équilibre à 11 700 € en section d'investissement.

Les recettes :

Il s'agit de l'ajustement des crédits pour les opérations patrimoniales : (+ 11 700 €) (chapitre 041) : ce sont des opérations d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement, il n'y a pas de flux de trésorerie.

2031 : complément pour l'étude de faisabilité « réfection des voiries, de l'EP du quartier des Hautes-Communes et de la placette »

2033 : suppression des crédits

21534 : crédits pour le remboursement de la TVA par EDF sur une partie des travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification rue de Bretagne

238 : crédits pour le transfert de l'avance forfaitaire appliquée sur les travaux d'installation d'un système de vidéo-protection, phase 1.

Les dépenses :

Afin de créer une opération budgétaire pour les travaux de réfection des voiries, de l'éclairage public du quartier des Hautes-Communes et de la placette, les dépenses réelles d'investissement sont modifiées de la manière suivante :

- 21 000 € en opération 9002, article 2031

+ 21 000 € en opération 9039, article 2315.

En dépenses d'ordre d'investissement, il s'agit de l'ajustement des opérations patrimoniales (+ 11 700 €) (chapitre 041). Pour rappel, il n'y a pas de flux de trésorerie sur des opérations d'ordre budgétaire.

2312 : suppression des crédits

2313 : complément pour l'étude de faisabilité « travaux de mise en conformité sécurité incendie de l'école élémentaire Victor Hugo

2315 : complément pour l'étude de faisabilité « réfection des voiries, de l'EP du quartier des Hautes-Communes et de la placette » et pour l'avance forfaitaire appliquée sur les travaux d'installation d'un système de vidéo-protection, phase 1.

2762 : crédits pour le remboursement de la TVA par EDF sur une partie des travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification rue de Bretagne.

Voilà Madame le Maire, les ajustements budgétaires pour le budget principal de la ville de MARCK. »

– Adopté à l'unanimité –

2.4 Autorisation de Programme/Crédit de paiement : Réfection du quartier des Hautes Communes

Madame le Maire rappelle que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programmes sont présentées par le Maire. Elles sont votées ou révisées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Les travaux de réfection des voiries, des trottoirs, de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux du quartier des Hautes-Communes ainsi que l'aménagement de la placette s'étaleront sur 4 années à compter de 2018.

Ces travaux sont une poursuite du programme important d'investissements mené par la commune depuis 2014. Je rappellerai la réhabilitation de la ferme des aigrettes pour l'arrivée du centre social, l'extension des Petits Meuniers et création du jardin d'enfants, un programme pluriannuel de voirie et de rénovation de l'éclairage public, la place de l'Europe sans compter les acquisitions nombreuses dans l'objectif d'améliorer la vie quotidienne des marckois.

Cette politique d'investissement est le résultat d'une gestion rigoureuse tant dans le fonctionnement et la gestion des ressources humaines que dans l'optimisation des recettes notamment par la recherche de subventions.

L'investissement ne générant pas de frais de fonctionnement a été privilégié.

L'engagement de diminuer les impôts et de diminuer le recours à l'emprunt est à ce jour tenu.

Madame le Maire propose donc de réaliser ce programme d'investissement de réfection du quartier des Hautes Communes selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP, en créant une autorisation de programme « Réfection du quartier des Hautes-Communes : voiries, EP et Placette » d'un montant de 1 640 000 € et de fixer les crédits de paiement comme suit :

- 2018 : 21 000 €
- 2019 : 328 000 €
- 2020 : 960 000 €
- 2021 : 331 000 €.

Les crédits de paiement de cette autorisation de programme seront inscrits à l'opération 9039 « Réfection du quartier des Hautes-Communes : voiries, EP et Placette » et concerneront la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Une réunion publique sera programmée en temps utile afin de présenter le projet aux riverains. Une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage a déjà été réalisée en 2017-2018, ce qui a permis d’avoir des orientations d’aménagement et une évaluation sommaire du coût des travaux.

En 2018, les 21.000 € ne servent qu’à financer l’étude de maîtrise d’œuvre.

Les travaux ne commenceront qu’en 2019.

Monsieur Christian MASSET demande des précisions sur la placette.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle l’intérêt de cette procédure qui va permettre de financer la rénovation du quartier dont la place d’alsace sur 4 ans. Les études débiteront en 2018 pour se poursuivre en 2019. Les travaux se dérouleront ensuite et s’étaleront sur 3 ans.

Monsieur William BOUCHEL demande si les réseaux seront enfouis.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond que la stratégie de la municipalité est d’enfouir les réseaux dès que des travaux lourds de rénovation sont entrepris et rappelle que les travaux entrepris sont réalisés pour durer.

– Adopté à l’unanimité –

2.5 Fête des Islandais – demande de subvention

INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE

« Les 8 et 9 septembre 2018 s’est déroulée la Fête des Islandais aux Hemmes de Marck.

Dans le cadre du programme Hauts-de-France en Fête, le Conseil Régional propose un soutien aux initiatives culturelles, sportives et aux animations locales dans le cadre d’une valorisation des traditions populaires, pour les associations et les communes de moins de 20 000 habitants. Ce soutien peut atteindre 40% du coût total de l’opération.

Dans un souci permanent de la commune d’optimiser ses recettes, je vous propose de m’autoriser à signer l’ensemble des documents de demandes de subventions pour cette opération auprès du Conseil Régional et de tout autre partenaire financier identifié.

Pour mémoire, l’an dernier nous avons perçu une subvention de 3000 € pour le même projet. »

– Adopté à l’unanimité –

2.6 Fonds de concours 2018 Grand Calais Terres & Mers Place de l’Europe

INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE

« Je vous propose de m’autoriser à présenter un dossier unique au titre du fonds de concours 2018 de Grand Calais Terres et Mers et ainsi solliciter 170.000 € sur le projet majeur de la commune, à savoir la rénovation de la place de l’Europe et de ses abords. »

– Adopté à l’unanimité –

2.7 Subvention aux associations 2018 –DDEN

Madame le Maire rappelle une nouvelle fois le soutien important de la commune aux associations marchoises quel que soit leur domaine d’intervention : culturel, sportif, artistique, éducatif,...

La commune apporte une aide financières aux associations marchoises au total de 527 000 euros (centre social inclus) auquel il faut rajouter les moyens matériels mis à disposition : équipements sportifs, salles, podium,

INTERVENTION DE LAURENCE LOUCHEZ

« Le président de l’association Union des Délégués Départementaux de l’Education Nationale (Union DDEN), gravement malade depuis plusieurs mois, n’a pu transmettre un dossier de demande de subvention en octobre 2017. Suite à la modification des membres du bureau de l’association le 6 avril 2018, la nouvelle présidente élue a sollicitée la mairie, par courrier en date du 22 avril 2018,

afin d'obtenir une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 pour faire face à leurs divers frais.

Cette association est composée de 9 adhérents dont 6 marchois et prend à sa charge les cotisations de ceux-ci (29 € au 1er janvier 2018).

Au vu des éléments fournis le 4 septembre 2018 par l'association, notamment l'imprimé de demande de subvention, la copie de leurs statuts, de leur registre de comptabilité et du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2018, je vous propose d'attribuer une subvention de 220 € au titre de l'année 2018.

Je vous rappelle également que les élus qui ont un lien de parenté avec un des membres de cette association ne doivent pas participer au vote afin d'éviter tout conflit. Des élus sont-ils concernés ? Nous allons passer au vote. »

– Adopté à l'unanimité –

(Mesdames FIOLET Evelyne et FOURNIER Annick ainsi que Monsieur BERNARD Emile ne participent pas au vote)

2.8 Emprunts garantis

2.8.1 Transferts de garanties d'emprunts suite à la fusion par voie d'absorption de la Maison Flamande par Logis 62

INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE

« Je vous informe que La Maison Flamande envisage de procéder à la fusion par voie d'absorption de leur société au profit de la société Logis 62.

Ce projet de fusion devrait s'appliquer au 1er octobre 2018. Il répond à l'objectif de constituer sur le territoire Flandres-Côte-d'Opale un acteur majeur du logement social en réunissant deux sociétés marquées par la complémentarité géographique de leur patrimoine.

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société La Maison Flamande et la transmission universelle de son patrimoine à la société Logis 62. Celle-ci se substituera à la société La Maison Flamande et reprendra sans modification les dettes et les créances de la société La Maison Flamande. La société Logis 62 fera évoluer son nom pour s'appeler Résidence Flandre Opale. Suite à cette fusion par voie d'absorption, l'ensemble des garanties d'emprunts accordé par la Ville de MARCK à la Société La Maison Flamande doit être transféré à la société Logis 62.

Au 30 juin 2018, le capital restant dû de l'ensemble de ces emprunts garantis s'élevait à 5 245 615,17 € représentant 17 contrats d'emprunt comme détaillés en annexe du projet de délibération. La Ville de MARCK avait accordé sa garantie à hauteur de 100 %.

La société La Maison Flamande a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption au profit de la société Logis 62, qui a elle-même approuvé le projet de fusion par voie d'absorption.

Par courrier en date du 28 mai 2018, la société La Maison Flamande m'a sollicitée afin d'obtenir la confirmation que la Ville de MARCK ne s'opposera pas au maintien de la garantie des emprunts visés en annexe de la présente délibération, dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de leur société par la société Logis 62.

Je vous demande donc de maintenir la garantie des prêts visés à l'annexe jointe à la présente délibération, dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de la société La Maison Flamande par la société Logis 62, avec maintien de la garantie hauteur de 100 % sur le capital restant dû de l'ensemble des emprunts garantis visés à ladite annexe, qui s'élevait au 30 juin 2018 à 5 245 615,17 € et représentant 17 contrats. »

– Adopté à l'unanimité –

2.8.2 Emprunts garantis Logis 62 – Réaménagement de 3 lignes d'emprunt

INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE

« Par courrier en date du 21 août 2018, la société LOGIS 62 nous a informés qu'elle a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignation, le réaménagement du prêt référencé en annexe jointe à la présente délibération, afin de bénéficier de la mesure d'allongement d'une partie de leur dette de 10 ans qui leur permettra de dégager des marges de manœuvre impératives au maintien de leur activité.

La Caisse des Dépôts et Consignation ayant accepté, la commune de MARCK est appelée à délibérer en vue de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la société LOGIS 62 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les logements de la Résidence Pascal, selon les conditions fixées dans le projet de délibération et référencées en annexe du projet de délibération et pour un montant total garanti de 832 821,54 €. La date de valeur du réaménagement est fixée au 1er juillet 2018. »

– Adopté à l’unanimité –

2.9 Redevance occupation domaine public – Free Mobile – Installation équipement technique rue

Schweitzer

Madame le Maire rappelle l’engagement de la commune dans le développement de l’accès au numérique.

En lien avec la communauté d’agglomération, le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune sera terminé début 2019, une avancée pour l’ensemble de la population marckoise.

INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE

« Je vous informe qu’afin de répondre aux besoins des abonnés et des collectivités et de contribuer à l’aménagement numérique des territoires, la société FREE MOBILE est engagée dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l’ensemble des territoires. La société FREE MOBILE est également impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l’ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées sur notre territoire.

Dans ce cadre, la société FREE MOBILE projette l’installation d’une antenne-relais, de paraboles et de matériels techniques sur notre territoire pour contribuer à la couverture de la commune de MARCK en 3G et 4G. Ces équipements se composent :

- *D’un pylône d’une hauteur de 30 m, muni d’antennes et faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés, leurs systèmes de réglages et de fixation*
- *D’armoires techniques et leurs coffrets associés*
- *De câbles coaxiaux ou de la fibre optique nécessaires à relier les antennes aux baies et leur cheminement*
- *De systèmes de contrôle d’accès, de balisage et d’éclairage et de sécurité conformément à la législation en vigueur.*

Afin d’éviter l’implantation de ce pylône sur un territoire privé, la commune a souhaité conventionner directement avec cet opérateur.

Le bailleur a par ailleurs été sollicité et a refusé l’implantation d’une nouvelle antenne sur le bâtiment.

Je vous propose d’accepter ce projet et de mettre à disposition de la société FREE MOBILE un terrain sis rue du Docteur Schweitzer pour accueillir leurs installations de communications électroniques, moyennant une redevance annuelle de 4 000 € payable semestriellement d’avance le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année et je vous demande l’autorisation à signer une convention d’occupation du domaine public entre la commune de MARCK et la société FREE MOBILE pour une durée de 12 années entières et consécutives qui pourra se poursuivre par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années. »

Monsieur William BOUCHEL demande si le site sera sécurisé.

Madame Corinne NOEL répond que l’installation s’effectuera sur un site déjà sécurisé et clôturé.

Monsieur Christian MASSET demande si une enquête, auprès des riverains, a été réalisée.

3 – URBANISME-

3.1 Plan de gestion des chemins ruraux

INTERVENTION DE REGIS BIOUSSE

« Les chemins ruraux, par définition, appartiennent aux communes. Ils sont affectés à l'usage du public et font ainsi partie intégrante du patrimoine communal. Le recensement s'avère être une étape primordiale vers la connaissance et la protection de ces espaces.

C'est pourquoi, l'association « chemins du Nord Pas De Calais Picardie » en lien avec les services de la Région des Hauts de France et la Fédération des Chasseurs a proposé à la commune de MARCK, de réaliser cette démarche de recensement et d'établir un plan de gestion contenant les données recueillies, des rappels règlementaires, des préconisations environnementales et touristiques, ceci afin d'accompagner au mieux la commune. Je propose donc à l'assemblée d'approuver le recensement des chemins ruraux que nous vous avons joint en annexe.

Au total, 33 chemins ruraux ont été identifiés sur notre commune pour une longueur totale de 28.679 m. Un tableau récapitulatif vous a été communiqué : il reprend l'ensemble des 33 chemins et identifie pour chacun d'entre eux, les différentes interventions conseillées. »

Monsieur Bernard EMILE demande qui assure l'entretien de ces chemins.

Monsieur Régis BIOUSSE répond que certains chemins sont entretenus par les agriculteurs. D'autres sont privatisés.

Cette délibération permet d'acter la propriété de ces chemins par la commune.

Madame Véronique DESEIGNE explique que la Région finance le reboisement et la végétalisation de ces chemins.

– Adopté à l'unanimité –

3.2 Acquisition terrain communal – TITREN Rémi

INTERVENTION DE REGIS BIOUSSE

« Lors du conseil municipal du 15 février 2017, le conseil municipal avait rappelé les grandes orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.) de la ville qui sont les suivantes :

- pérenniser l'attractivité de MARCK,*
- exploiter le potentiel géographique et économique de la commune*
- Intégrer l'environnement et les risques naturels dans notre politique d'aménagement.*

Ce P.A.D.D., dans la continuité des objectifs du S.C.O.T., prône une urbanisation des poches urbaines, « des dents creuses » en parallèle de toute extension urbaine.

Par délibération du 15 février 2018, la commune a affirmé son intention de réaliser une opération d'aménagement et de création de logements aussi bien privés que locatifs sociaux au sein du quartier VAUBAN, dent creuse de la ville.

Cette opération a l'avantage de permettre la diminution de notre déficit en logements sociaux, conformément à la loi SRU.

C'est alors que la commune s'est rendue propriétaire, en mai 2018, d'une parcelle de terrain référencée AD 258, puis ce mois-ci, de deux parcelles de terrain référencées AD 706 et AD 614.

Aujourd'hui, la commune est en mesure d'acquérir la parcelle AD 260 d'une superficie de 325 m², au prix de vente de 15.000 euros net vendeur.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération foncière. »

Monsieur William BOUCHEL demande quel est l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de cette parcelle.

Monsieur Régis BIOUSSE répond que la commune souhaite conformément aux orientations du futur P.L.U., urbaniser les dents creuses dont l'impasse Vauban.

Nous proposons, avec cette délibération, un partenariat avec les communes voisines qui ne possèdent pas de solutions d'accueil pour le jeune enfant. La signature de cette convention permettrait la réservation, pour chaque commune partenaire, d'une place au sein du multi accueil et du jardin d'enfants de MARCK.

Les familles originaires de ces communes bénéficieraient ainsi des mêmes modalités d'accueil que les familles marckoises. La commune partenaire, quant à elle, prendrait en charge une partie du coût restant à la commune à hauteur de 1€ par heure de garde. »

– Adopté à l'unanimité –

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, Madame le Maire propose de modifier les règlements intérieurs des 2 structures en y incorporant ce nouveau dispositif mais également en tenant compte :

- du taux d'encadrement d'enfants marchands et non marchands pour le multi accueil,
- de la modification d'appellation du portail famille pour l'accès aux ressources
- de la capacité d'accueil qui peut aller jusque 40 places.

Il a été précisé également que l'obtention d'une place en accueil régulier se fait après avoir effectué une pré-inscription, et après avoir signé le contrat d'accueil. La journée de réservation pour l'accueil occasionnel a été fixée au mardi, au lieu du vendredi.

– Adopté à l'unanimité –

4.2 Mise en place de règlements intérieurs :

Madame le Maire soumet au vote 3 nouveaux règlements intérieurs relatifs à la gestion de services municipaux.

4.2.1 – Ludothèque

INTERVENTION DE SABRINA MERCIER

« Afin d'optimiser le fonctionnement du service de la ludothèque et proposer l'accès à un service aux habitants du canton, il est proposé à l'assemblée d'élargir les horaires de la ludothèque et d'accueillir les familles extérieures en leur proposant un tarif attractif de 1.90 €. »

– Adopté à l'unanimité –

4.2.2 - Restauration scolaire

Madame le Maire tenait à rappeler l'importance de l'investissement communal dans les écoles environ 188 000 € pour cette rentrée scolaire.

Des aménagements pour la sécurisation des écoles ou l'agrandissement de la cantine de l'école du Moulin ont été réalisés. Du mobilier, des aires de jeux, des Tableaux Blancs Interactifs ont été acquis par la commune dans l'objectif d'améliorer l'environnement éducatif des enfants marckois.

Des travaux nous ont également été imposés à l'école Victor Hugo suite à un avis défavorable de la commission de sécurité en avril dernier du fait de la non-réalisation depuis plus de 10 ans de ses recommandations en termes de sécurité incendie.

L'an prochain, la mise en conformité de l'école sera achevée pour un montant total de travaux d'environ 278 000 euros TTC.

Enfin, madame le Maire souligne la qualité des services périscolaires que ce soit la cantine et la garderie mis à la disposition des marckois.

INTERVENTION DE QUENTIN WILLAUME

« En 2015, la ville de Marck s'est dotée d'un logiciel informatique permettant les réservations des activités périscolaires et jeunesse de la commune et de la restauration scolaire.

Après 3 ans de mise en place, quelques dysfonctionnements ont été observés en raison d'inscriptions hors délai. Parmi eux :

- *Les commandes de repas ne correspondent pas aux effectifs réels*

communiquer le compte de résultat de l'exercice 2017 qui présente un excédent net comptable de 2 196 €. Concernant le rapport du commissaire aux comptes, comme l'an dernier, il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2017 ainsi que la situation financière et du patrimoine du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau à la fin de cet exercice.

- **CCAS**

INTERVENTION DE MADAME JAMPY

Le 19 septembre dernier, le repas de rentrée pour les personnes âgées s'est déroulé à la salle Hubert SEBAN rassemblant 430 convives. L'animation a été réalisée par Monsieur MARTIN au plus grand plaisir des participants.

- **Jeunesse**

INTERVENTION DE MONSIEUR WILLAUME

Comme vous le savez, la Commune dispose d'un Conseil Municipal des Jeunes depuis plusieurs années dont l'objectif est de sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté. Des actions sont mises en place par les élus du CMJ chaque année comme en 2018 l'organisation d'un carnaval ouvert à tous, une visite du Parlement Européen, le nettoyage du Front de Mer...

Cette fin d'année sera marquée par l'Election du nouveau Conseil Municipal des jeunes qui aura lieu les 15 et 17 octobre prochain. Les marckois fréquentant les classes de CM1 à la 3^{ème} doivent déposer leur candidature avant le 5 octobre en mairie.

- **Le jumelage**

INTERVENTION DE MONSIEUR LENGLIN DANIEL

Madame le Maire et moi-même sommes allés en août dernier à HEIBACH à l'occasion des 30 ans du jumelage.

Une cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur le Préfet de Région ainsi que des membres fondateurs allemands pour célébrer cet anniversaire.

J'en profite d'ailleurs pour inviter tous les marckois ou marckoises jeunes ou moins jeunes qui seraient intéressés pour faire vivre cet échange et rencontrer des allemands à venir nous rejoindre au sein du Comité de jumelage.

5.3 TRAVAUX EFFECTUÉS DURANT L'ÉTÉ

1 TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Aire de covoiturage : Reste à réaliser la clôture entre les riverains et l'aire de covoiturage. L'inauguration aura lieu le 12 novembre 2018 à 11 heures.

2 TRAVAUX EN REGIE

Travaux dans les écoles

L'ensemble des travaux prévus au budget primitif 2018 ont été réalisés (peinture, changement des fenêtres, isolation phonique des réfectoires, visiophone).

Ecole Primaire Victor Hugo : la 1^{ère} phase des travaux de mise en conformité pour la sécurité incendie a été réalisée : enclousonnement des 2 cages d'escalier, adaptation des façades pour la mise en place des travaux de désenfumage, recouplement des combles.

Une visite a été effectuée avec le préventionniste du SDIS, Pascal GAVELLE.

3 ETUDES

ADAP

Un courrier a été transmis à la sous-préfecture avec l'agenda.

Vidéosurveillance

Une réunion technique a eu lieu le 02/08/2018 avec Grand Calais Terres et Mers, le prestataire du marché, Eiffage et les Services techniques. Un planning a été remis pour l'installation des caméras à partie d'octobre.

5.4 PLANNING DES TRAVAUX A VENIR

1. TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Réalisation du parking rue Pasteur : Démarrage des travaux le 1^{er} octobre 2018.
- Réalisation du parking rue du 28 septembre : Les marchés de travaux seront attribués lors de la prochaine commission achats du 21 septembre. Les travaux devraient débuter pendant les vacances de Toussaint.

2. TRAVAUX EN REGIE

- Fin des travaux pour la rénovation du logement rue François Jobert pendant le dernier trimestre.
- Réalisation du nouveau bloc sanitaire pour la salle de tennis de table.
- Création d'un bar au CMHS.
- Mise en place de toutes les archives des services techniques dans les nouveaux locaux.
- Remise en peinture complète de la chaufferie en mairie.

3. ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO

- Mise en place des portes coupe-feu dans les cages d'escalier+ raccordement du système de sécurité d'incendie des portes sur la détection incendie durant les vacances de la toussaint

4. ETUDES

- Quartier des Hautes Communes

Le bureau d'étude a été désigné lors la dernière commission achats. Les sondages de sols ont été réalisés par la société Ginger : bonne nouvelle, **il n'y a pas d'amiante** dans les fondations de chaussée. Démarrage des travaux prévu en septembre 2019.

Le maitre d'œuvre a été désigné lors de la commission achats le 21/09/2018.

- Voie douce entre le Pont Pollaert et la Ferme des Aigrettes

Une réunion avec le cabinet Tesson a eu lieu le 11 septembre pour apporter les amendements demandés par la Commune

- PLU

L'arrêt du projet PLU est prévu pour décembre 2018 pour être opérationnel au plus tard en juin 2019.

- Béguinage à proximité de l'ancien presbytère

Le permis de construire devrait être déposé pour la construction de 7 logements par Habitat des Hauts de France en octobre 2018.

Autres informations :

Création de 4 logements supplémentaires au foyer des personnes âgées par Habitat des Hauts de France.

Rénovation des logements existants (rénovation de salle de bain, isolation extérieure etc...)

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

Madame le Maire ajoute qu'à ce jour nous avons eu une notification de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la sécurisation des abords du collège pour une somme de 21.317,25 euros, pour le reste, vous en avez eu connaissance.

6 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :

Arrêtés - convention :

- Emprunts :
Cession de La Banque Postale du contrat de prêt de 3 000 000 € à la Caisse Française de Financement Local (en cours de transmission en sous-préfecture).
- Convention temporaire d'occupation de l'estaminet au profit de BROODOVEN SARL.

Marchés Publics : Procédures adaptées :

- Commission Achats du 18 juin 2018

- 1) Travaux de mise en conformité sécurité incendie groupe scolaire Victor Hugo :
Lot n°1 : Gros Œuvre – VRD – Engazonnement : STL : 22 800 € TTC
Lot n°2 : Menuiseries extérieures – Fermetures – Serrurerie : DUFEUTRELLE : 57 600 € TTC
Lot n°3 : Menuiseries bois – Ouvrages en plaques de plâtre : BARA : 124 200 € TTC
Lot n°4 : Travaux d'adaptation en chauffage : DALKIA : 5280 € TTC
Lot n°5 : Electricité : WATELEC pour un montant total de 37 885,17 € TTC
Lot n°6 : Peinture : STPG pour un montant total de 30 536,53 € TTC
- 2) Démolition de l'ancienne gare rue Pasteur : SDAE : 10 716 € TTC
- 3) Création d'un parking rue Pasteur :
Lot n° 1 : Voirie : Eiffage route : 41 592,36 € TTC
Lot n° 2 : Electricité : SET TERTIAIRE : 17 574,48 € TTC
- 4) Acquisition de mobilier scolaire : DELAGRAVE : 8881,36 € TTC
- 5) Acquisition d'une auto laveuse pour les services techniques : DIMEX : 5742 € TTC

- Commission Achats du 28 juin 2018

- 1) Création des aires de jeux : HAGS : 49 035,24 € TTC
- 2) Création d'un terrain de Beach soccer : TERENVI : 91 051,248 € TTC
- 3) Démolition d'une habitation rue du 28 septembre : SDAE : 15 408 € TTC
- 4) Fourniture d'un logiciel de gestion de l'Etat Civil : SERVIA : 7 788 € TTC
Le coût de la maintenance en fonctionnement par année est de 1500 € TTC
- 5) Confection et installation de rideaux pour les écoles : R2S Rideaux : 5122,44 € TTC

Subventions :

- acceptées

CNP ASSURANCES : Mise en place de 4 défibrillateurs pour une somme de 2.800 €

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*

La séance du Conseil Municipal se termine à 20h30.